

CONDITIONS GENERALES DE VENTE LOCATION D'UN EMPLACEMENT

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR

DISPONIBILITES ET RESERVATIONS EN LIGNE SUR NOTRE SITE INTERNET

www.camping-les-clarines.com

1/ DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation, le locataire est informé qu'il ne possède pas de droit de rétraction suite à la signature du présent contrat.

2/ RESERVATION

Pour toute réservation, une « option » est enregistrée (sous réserve de disponibilité) Dès réception de votre demande celle-ci est valable 7 jours. La réservation devient ferme à réception de l'acompte soit 6.00 € par nuit de camping réservée, du contrat de location daté et signé par le client. Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée sans l'accord du camping. Toute option non confirmée dans un délai de 7 jours sera automatiquement annulée.

3/ REGLEMENT DU SOLDE

Pour la location d'emplacement de camping, le solde est à régler au plus tard la veille de votre départ.

4/ GARANTIE ANNULATION (vivement conseillée)

Une option Garantie Annulation est proposée. Son montant est de 5% du tarif du séjour.

Le montant de l'assurance est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui de l'acompte et concerne les personnes inscrites au séjour.

Prise d'effet : Le jour de la souscription du contrat

Expiration de la garantie : à la fin du séjour.

Plus d'information sur : www.campez-couvert.com

5/ TAXE DE SEJOUR

Les taxes de séjour, collectées par le camping pour le compte des collectivités locales sont données à titre indicatif et ne sont pas contractuelles. Elles sont à acquitter par le vacancier sur le lieu du séjour.

6/ ARRIVEE et DEPART

Les arrivées se font entre 14h et 18h (19h en juillet/août) et les départs avant 12h. Toute arrivée avancée ou dépassement de cet horaire entraînera une facturation supplémentaire. Les jours d'arrivée sont libres. En l'absence de tout message écrit du locataire (message téléphonique non accepté) précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement deviendra disponible 12 heures après la date mentionnée sur le présent contrat. En cas d'annulation de séjour et quel qu'en soit le motif, l'acompte versé ne sera pas remboursé et restera donc acquis au camping.

Pour des raisons de sécurité, les barrières du camping sont constamment fermées. L'ouverture des barrières entrée et sortie du camping est commandée par des caméras qui lisent la plaque d'immatriculation de votre véhicule enregistré lors de votre réservation et uniquement pendant votre période de réservation. L'ouverture est instantanée, et seuls les véhicules des clients et résidents enregistrés peuvent entrer. Vous avez ainsi la possibilité de les ouvrir pour entrer et pour sortir entre 7h00 et 23h00.

7/ PERSONNE SUPPLEMENTAIRE et/ou VISITEUR

Si à l'arrivée ou durant le séjour, le nombre de locataire(s) dépasse celui précisé sur le contrat, le camping se réserve le droit soit de refuser les locataires supplémentaires, soit de réclamer une majoration de prix selon le tarif en vigueur. Dans tous les cas le nombre de personnes ne pourra dépasser 6 par emplacement (un bébé ou un enfant compte pour une personne). Tout véhicule supplémentaire et tout visiteur sera également facturé selon le tarif en vigueur. Pour des raisons de sécurité, tout visiteur devra se présenter à l'accueil, et s'acquitter de la redevance en vigueur. Toute introduction frauduleuse de visiteurs sera sanctionnée. L'accès à la piscine n'est pas autorisé aux visiteurs.

Attention : les visiteurs sont interdits en cas de pandémie.

8/ ANIMAUX DOMESTIQUES

Les chiens et chats sont acceptés (sauf catégorie 1) avec supplément. **Le chien sera tenu en laisse et devra être accompagné à l'extérieur du camping pour faire ses besoins, il ne devra pas incommoder le voisinage par ses aboiements ou ses salissures.** En cas de non-respect, le camping pourra prononcer l'éviction du chien et de ses maîtres.

9/ PISCINE

Ouverte de Pâques à fin septembre (selon météo). **Maillots de bain obligatoires, shorts et caleçons INTERDITS – douche obligatoire**

10/ REGLEMENT INTERIEUR

Tout locataire d'emplacement est tenu de se conformer scrupuleusement au règlement intérieur de l'établissement qui est affiché et dont chacun peut se procurer un exemplaire sur simple demande. Il s'engage à respecter les équipements et matériels mis à sa disposition sur le terrain de camping. Tout locataire doit être assuré convenablement pendant toute la durée de son séjour. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries ou accidents divers relevant de la responsabilité du client.

11/ RECLAMATION

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée dans les 7 jours de la prise de possession par lettre recommandée avec accusé de réception.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de la médiation proposé par le camping. Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est CM2C. Il peut être joint via son site : <https://cm2c.net>, ou par voie postale : CM2C, Centre de médiation de la Consommation de conciliateurs de justice, 14 rue St Jean, 75017 PARIS.

CONDITIONS DE RESERVATION ET DE LOCATION DE MOBILE-HOME

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR.

1/ DROIT DE RETRACTATION : Conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation, le locataire est informé qu'il ne possède pas de droit de rétraction suite à la signature du présent contrat.

2/ RESERVATION : Pour toute réservation, une « option » est enregistrée (sous réserve de disponibilité) dès réception de votre demande. Celle-ci est valable maximum 7 jours.

La réservation ne devient ferme qu'à réception de l'acompte de 25% du prix initial du séjour et du contrat de réservation daté et signé par le client. L'acompte sera conservé pour un prochain séjour, en cas d'annulation de séjour quel qu'en soit le motif.

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée sans l'accord du camping. Toute option non confirmée dans un délai de 7 jours maximum sera automatiquement annulée.

3/ REGLEMENT DU SOLDE : Pour toute réservation de mobil home le solde du séjour est à régler obligatoirement un mois avant le début du séjour. En cas de solde non réglé à la date convenue, le camping se réserve le droit de considérer l'inscription comme nulle et de conserver les sommes versées lors de la réservation pour un prochain séjour.

4/ RESERVATION TARDIVE : En cas de réservation d'une location moins d'un mois avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée lors de la réservation.

5/ TAXES DE SEJOUR : Les taxes de séjour, collectées pour le compte des municipalités sont données à titre indicatif et ne sont pas contractuelles. Elles sont à acquitter par le vacancier sur le lieu du séjour.

6/ ASSURANCE ANNULATION : **Pandémies non prises en compte.** Son montant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui de l'acompte et concerne les personnes inscrites au séjour. Son montant est de 5% du tarif de la location

Prise d'effet : le jour de la souscription du contrat // Expiration de la garantie : le jour du départ.

Plus d'informations sur : www.campez-couvert.com

7/ ANNULATION : Pour chaque séjour annulé quel qu'en soit le motif, les sommes versées sont reportées intégralement sur un autre séjour dans les 12 mois qui suivent à la date du contrat, déduction faite de l'assurance annulation en cas de souscription par le client.

8/ ARRIVEE et DEPART : En juillet et Août les locations se font du samedi au samedi ou du dimanche au dimanche en fonction des disponibilités. En dehors de cette période les jours d'arrivée et de départ sont libres et les locations peuvent se faire pour une durée minimale de 2 jours. **Les arrivées se font entre 16h00 et 19h00. Les départs doivent avoir lieu avant 10h00. En l'absence de tout message écrit du locataire (message téléphonique non accepté) précisant qu'il a dû différer son arrivée, la location deviendra disponible 12 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le présent contrat. Les règlements versés resteront acquis au camping.**

Pour des raisons de sécurité, les barrières du camping sont constamment fermées. L'ouverture des barrières entrée et sortie du camping est commandée par des caméras qui lisent la plaque d'immatriculation de votre véhicule enregistré lors de votre réservation et uniquement pendant votre période de réservation. L'ouverture est instantanée, et seuls les véhicules des clients et résidents enregistrés peuvent entrer entre 07h00 et 23h00.

9/ PERSONNE SUPPLEMENTAIRE et/ou VISITEUR : Si à l'arrivée ou durant le séjour, le nombre de locataire(s) dépasse celui précisé sur le contrat, le camping se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires, soit de réclamer une majoration de prix selon le tarif en vigueur. Dans tous les cas le nombre de personnes ne pourra dépasser 6 (un bébé ou un enfant compte pour une personne). Tout véhicule supplémentaire et tout visiteur sera également facturé selon le tarif en vigueur. **Pour des raisons de sécurité**, tout visiteur devra se présenter à l'accueil, et s'acquitter de la redevance en vigueur. Toute introduction frauduleuse de visiteurs sera sanctionnée. L'accès à la piscine n'est pas autorisé aux visiteurs. **Attention : les visiteurs sont interdits en cas de pandémie.**

10/ ANIMAUX DOMESTIQUES : Pour raison d'allergies fréquentes, les chats ne sont pas acceptés dans les mobile-homes. Un seul chien est toléré (sauf catégorie 1). **Il sera tenu en laisse et devra être accompagné à l'extérieur du camping pour faire ses besoins. En aucun cas le chien ne devra demeurer seul dans le mobile-home et ne devra incommoder le voisinage par ses aboiements ou ses salissures.** En cas de non-respect, le camping pourra prononcer l'éviction du chien et de ses maîtres. **Tout autre type d'animal est interdit dans les mobil-homes.**

11/ CAUTION ET ETATS DES LIEUX : Une caution de 350.00 € par chèque est exigée avant la prise de possession de votre Mobil-Home en garantie d'une restitution de votre logement en bon état ainsi qu'une caution supplémentaire de 80.00 (MH sans sanitaires et MH 1 chambre), 90.00€ (MH 2 chambres hors premium), 100.00€ (MH 3 chambres et premium) ou 200.00€ (2 MH Tribu) en garantie d'une restitution de l'hébergement en parfait état de propreté.

A votre arrivée, il vous sera remis un document vous permettant de faire vous-même votre état des lieux initial. Ce document devra être rendu signé le soir de votre arrivée. Le jour de votre départ, le mobile-home devra être restitué avant 10h00 dans un parfait état, prêt à être reloué.

L'état des lieux de sortie sera fait dans la journée et après votre départ par le personnel nettoyant. Sous huit jours, vous recevrez un email vous précisant que nous avons détruit vos chèques de caution ou une facture de prestation de nettoyage et/ou dégradation. En cas de non règlement de celle-ci et sans réponse de votre part sous 15 jours après son envoi nous nous réservons le droit d'encaisser le(s) caution(s).

ATTENTION : La caution de 350.00 € sera intégralement conservée si l'interdiction de fumer n'a pas été respectée.

12/ BLOCS SANITAIRES : Les locataires de mobil-home ne sont pas autorisés à utiliser les blocs sanitaires du camping sauf pour l'utilisation des lave-linge et sèche-linge. Ils doivent utiliser les équipements sanitaires du mobile-home (sauf MH sans sanitaire).

13/ PISCINE : Ouverte de Pâques à fin septembre (selon météo). **Maillots de bain obligatoires, shorts et caleçons INTERDITS – douche obligatoire**

14/ REGLEMENT INTERIEUR : Tout locataire d'hébergement est tenu de se conformer scrupuleusement au règlement intérieur de l'établissement qui est affiché et dont chacun peut se procurer un exemplaire sur simple demande. (Ou téléchargement sur www.camping-les-clarines.com). Tout locataire de mobil home doit être assuré convenablement pendant toute la durée de son séjour (assurance responsabilité civile). Le gérant décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries ou accidents divers relevant de la responsabilité du client.

15/ RECLAMATION : Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée dans les 7 jours de la prise de possession par lettre recommandée avec accusé de réception. Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le camping. Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est CM2C. Il peut être joint via son site : <https://cm2c.net>, ou par voie postale : CM2C, Centre de médiation de la Consommation de conciliateurs de justice, 14 rue St Jean, 75017 PARIS.